Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260427-DEL202636-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
21 avril 2026

Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19

DEL 2026-36

OBJET

RODP GAZ 2026

VOTE

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, maire

Etaient présents : Sandra BOUCHER, Pierre-Yves CHOSSEC, Solenn CŒUR – LE MEUR, Stéphanie CORRE, Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Camille GUILLOUX, Pierre-Alain FEREC, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Alain QUEAU, Patrice RANNOU, Maryline RIVIERE Christelle TREUT

Dominique DILOSQUET a été nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire informe que la commune étant desservie en gaz naturel, elle perçoit de G.R.D.F. une redevance pour occupation du domaine public (RODP).

La redevance pour l'année 2026 a été calculée sur la base de 4 929 mètres de canalisation et se monte à 392 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement par G.R.D.F. de cette redevance de 392 € au titre de l'année 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul COZIEN

MAIRIE D'EDERN (FINISTÈRE)